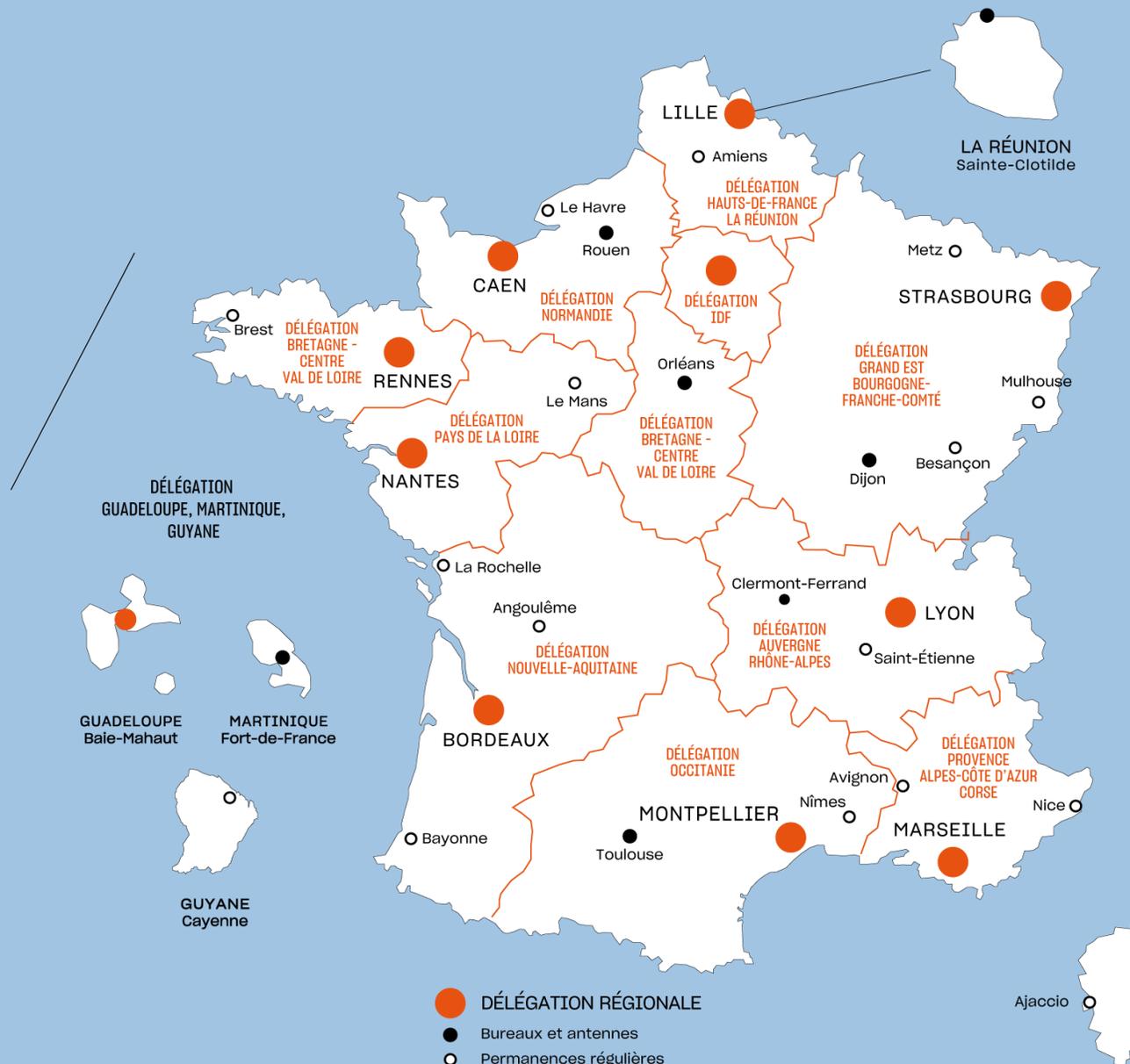


# **Intervention Afdas CROS OCCITANIE - 18/09/2020**

# L'Afdas

*« Une offre de services et de solutions pour vous accompagner »*

# Un réseau de proximité sur l'ensemble du territoire



# Les financements

*« Des solutions pour participer à la montée en compétences des salariés et dirigeants bénévoles »*

# En 2020 : L'Afdas à vos côtés face à cette crise

## Le plan de développement des compétences

22/09/2020

Objectif : **Augmenter la capacité d'investissement formation**  
pour compenser la charge supplémentaire de la TVA pour les  
Entreprises de moins de 50 non assujetties :



### Entreprises de moins de 11 salariés :

- **3 200 € /an** pour les entreprises assujetties à la TVA ;
- **3 350 € /an** pour les entreprises non assujetties à la TVA

### Entreprises 11 salariés à 49 :

- **3 800 € /an** pour les entreprises assujetties à la TVA ;
- **4 200 € /an** pour les entreprises non assujetties à la TVA

# Notre offre de Cofinancements en 2020

## FNE Formation Renforcé



## Pour qui ?

- Entreprise déclarée en activité partielle
- Salariés en activité partielle à l'exception des contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation
- Salariés hors activité partielle



## Quelle formation ?

- Toute action de formation, bilan de compétences, VAE à l'exception des des formations relevant de l'obligation de formation générale à la sécurité incombant à l'employeur (Art L4121-1 L 4121-2) et des formations par apprentissage ou par alternance
- Formations à distance, présentiel, présentiel + distanciel



## Quand ?

- Pendant la période d'activité partielle de l'entreprise et pour les formations démarrant **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021**. La demande doit arriver à l'Afdas **le 31 octobre au plus tard**.
- Pendant la période d'inactivité des salariés en activité partielle
- Depuis le 1<sup>er</sup> mars pour les salariés en activité partielle
- Demande adressée avant le début de la formation pour les salariés hors activité partielle
- Poursuite de la prise en charge en cas de reprise anticipée de l'activité

# FNE Formation Renforcé

Retrouvez les informations utiles  
sur notre site internet :

[https://www.afdas.com/fne\\_formation](https://www.afdas.com/fne_formation)

## Quelles obligations pour l'employeur ?

- Obtenir l'accord écrit du salarié en activité partielle pour suivre la formation et conserver le document pendant 3 ans
- Maintenir le salarié en formation dans l'emploi pendant toute la durée de l'activité partielle ou toute la durée de la formation, si elle est supérieure
- Conserver à l'issue de la formation une attestation stipulant que le(s) salarié(s) concerné(s) sont toujours employé(s) par l'entreprise

## Quel financement ?

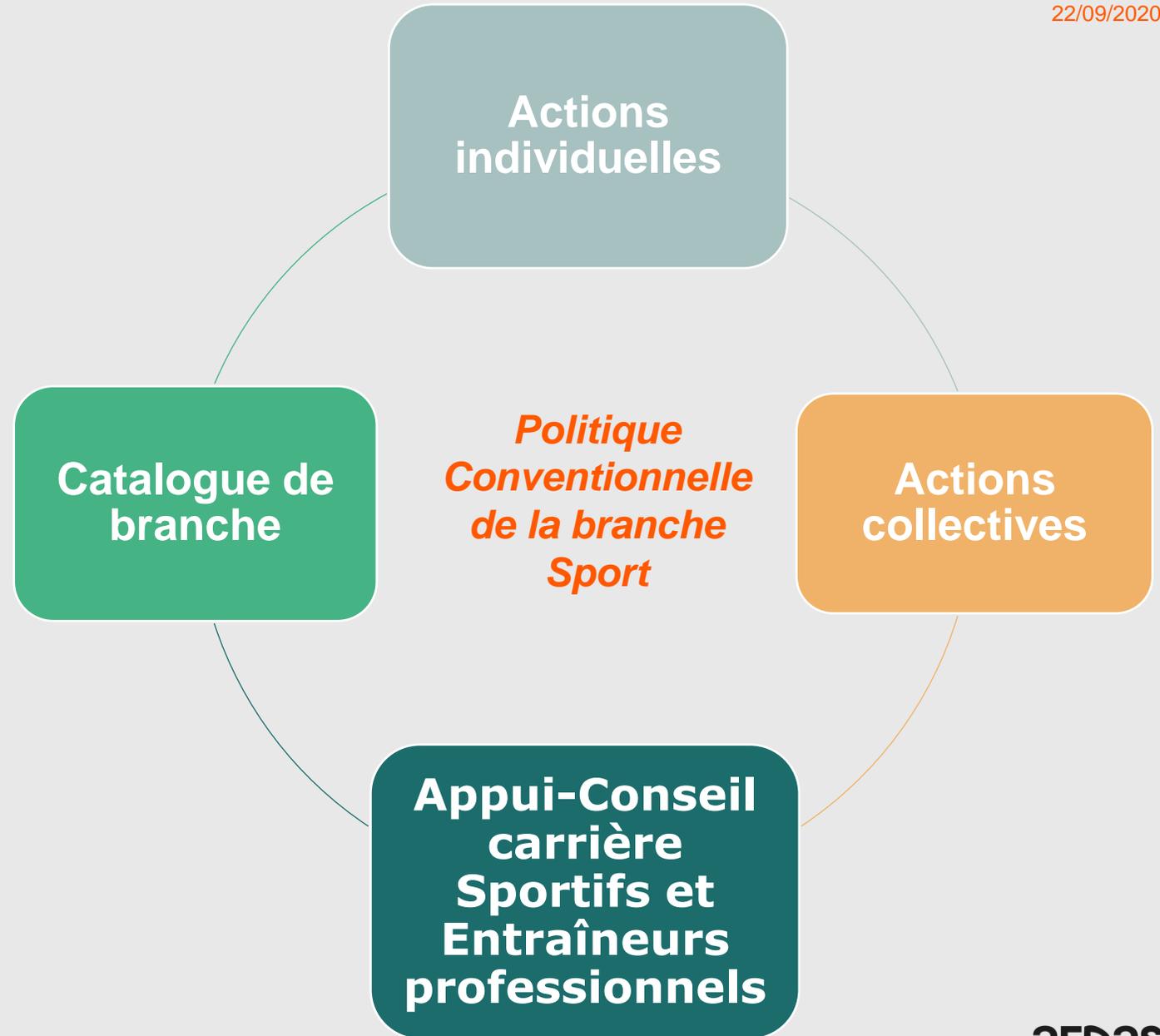
- 100 % des coûts pédagogiques
- Instruction approfondie pour un projet > 1 500 € TTC / salarié

# Politique conventionnelle de la branche Sport



# La politique conventionnelle de la branche SPORT

22/09/2020



# Les actions individuelles

22/09/2020

- **40€ HT / h** pour les actions de formation  $\leq$  70 heures
- **12€ HT / h** pour les actions de formation  $>$  70 heures visant jusqu'au niveau 5 (BAC +2)
- **18€ HT / h** pour les actions de formation  $>$  70 heures à partir du niveau 6 (BAC +3)



- **Pas de nombre limite de dossiers** ni de plafond par structure
- **Pas de limite en terme de nombre d'heures** par action de formation
- Budget mobilisable pour **les dirigeants bénévoles** dans le cadre de leur mandat : Président – Vice-Président- Trésorier - Secrétaire général Elu

# Les actions collectives

22/09/2020

- 6 à 25 stagiaires maximum par action
- 2 Entreprises minimum
- Actions de formation ≤ 15 JOURS
- Certifications RNCP exclues

- 1 800€/jour pour les coûts pédagogiques
- 2 200€/jour en cas de location de salle

Barème frais annexes spécifiques aux actions collectives

## FRAIS ANNEXES sous forme de forfait :

- Nuit : 72,40€
- Repas sans nuitée : 15€
- Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM)
- Transport DOM : au réel et dans la limite de 800€

# Le Catalogue Sport\*

22/09/2020



**#formation.sport**

*Professionnels du Sport, découvrez les formations sélectionnées pour vous par la branche du Sport !*



## 17 thématiques

Une offre de formation adaptées au développement de vos Structures et des compétences de vos Salariés



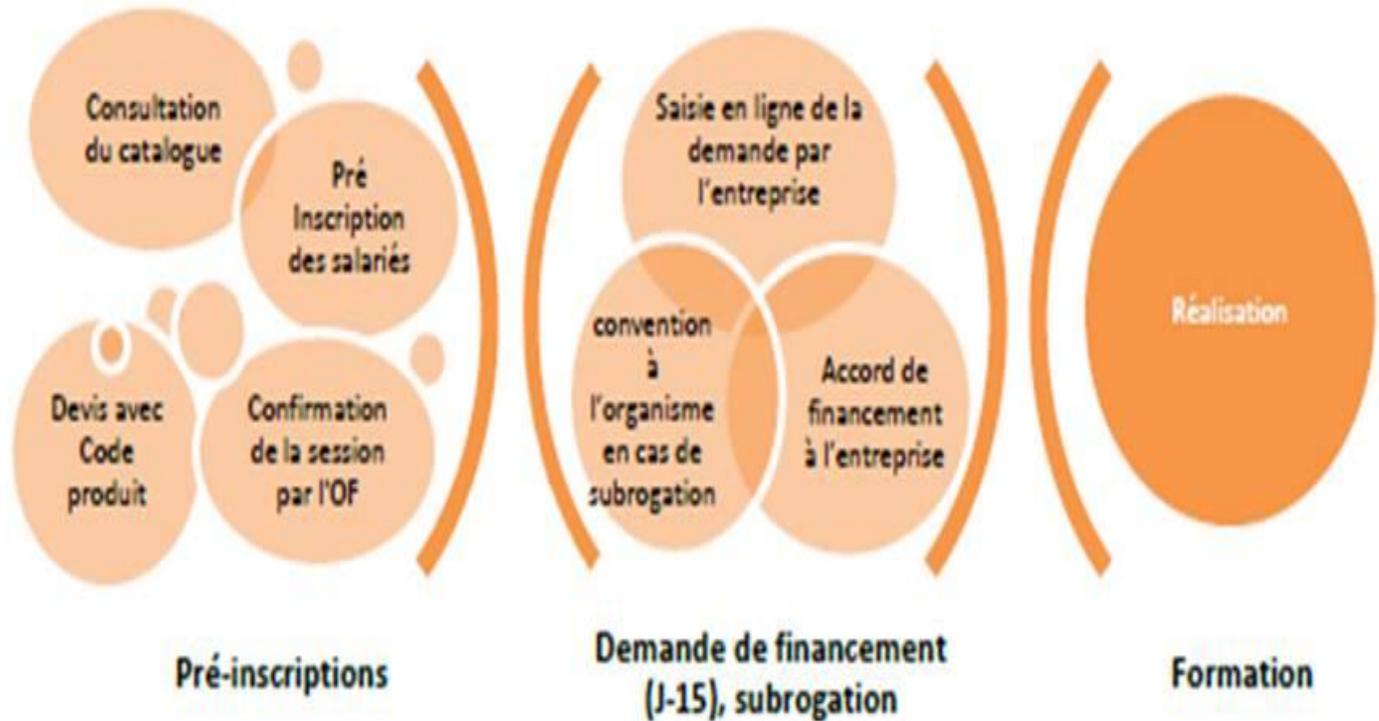
[Catalogue Sport](#)

# Le Catalogue Sport\*

22/09/2020



Les étapes de gestion des demandes Catalogue sport, de la communication à la réalisation



Le club indique dans le module de la Demande de prise en charge la mention du « code produit » de la formation, qu'elle pourra retrouver sur le devis communiqué par l'of ou sur la fiche programme dans le catalogue Afdas : **saisir dans le champ « Titre du module » le code produit puis le nom de la formation**

## 3 POSSIBILITES DE FINANCEMENT

Plan de  
développement  
des  
compétences

Plan  
conventionnel  
de branche

Cofinancements  
FNE...



- **Actions individuelles**
- **Actions collectives**
- **Catalogue Sport**

# Notre offre de services



# Conseil

*De l'ingénierie du projet à sa mise en œuvre*

**Appui-Conseil  
Rebondir**

**APPUI-  
CONSEIL  
RH**



**APPUI-  
CONSEIL  
RSE**



**APPUI-  
CONSEIL À LA  
TRANSFORMATION  
DIGITALE**



# Services



# Conseils

# Ingénierie de projet

De la newsletter  
aux matinales RH  
emploi/formation

Communication



# L'Afdas

Via notre site internet

Via des Newsletter Emploi / Formation

Via les matinales RH sur les territoires

Via les matinales d'information

Via des kits méthodologiques

Via le Rapport d'activité annuel

vous informe

communiqu

# Recruter: quelles solutions?

## L'Alternance

- **Le contrat d'apprentissage**

De 16 à 29 ans (au-delà et en-deça dans certains cas)

Contrat de 6 mois à 3 ans

Prise en charge de la formation (voir conditions avec votre conseiller Afdas)

- **Le contrat de professionnalisation**

De 16 à 25 ans, et demandeur d'emploi de plus de 26 ans

Contrat de 6 à 12 mois, jusqu'à 24 mois par accord de branche pour les formations diplômantes

Formation interne ou diplômante de 150h minimum

Prise en charge de la formation (voir conditions avec votre conseiller Afdas)

Pour tout contrat d'apprentissage ou de professionnalisation signé entre le 1/07/2020 et le 28/02/2021

une aide de **5.000 euros** pour l'embauche d'alternants de moins de 18 ans et de **8.000 euros** pour les alternants majeurs

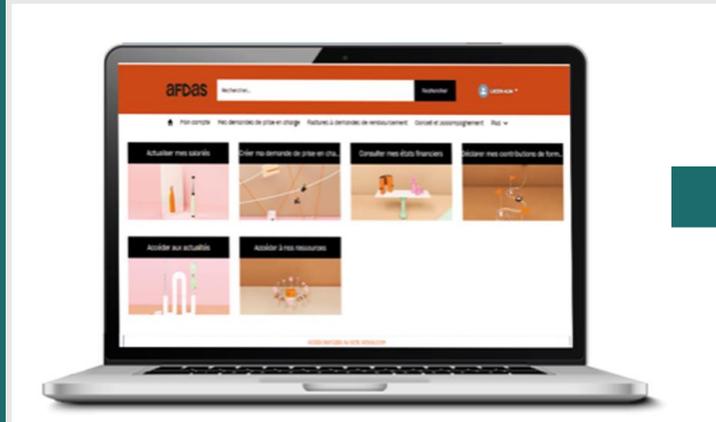
A toute entreprise de -250 salariés et pour une formation jusqu'au Master

# Un nouvel outil de gestion : My A

22/09/2020



Depuis le 1er juillet 2020



## Les 3 Atouts de « My A »

- 1/ Dématérialisation des échanges
- 2/ Simplification des démarches
- 3/ Vision ouverte et transparente

2 tutoriels vidéo pour vous aider dans vos 1ères démarches

- Découverte du portail Adhérent : <https://youtu.be/FrXyJiPkkSc>
- Saisie d'une demande de prise en charge : <https://youtu.be/eEeAUN-VTg>

## Ouvrir l'accès au nouveau portail

Pour ceux qui n'ont pas reçu le mail pour se connecter au nouveau portail, il est possible, depuis notre site Afdas, d'accéder au formulaire de demande d'accès au portail

- Depuis le site de l'Afdas, vous cliquez sur *Entreprises/Accédez à votre espace*



## Ouvrir l'accès au nouveau portail



- Soit l'adhérent a ses identifiants et mot de passe  
=> après la saisie il est dirigé vers la page d'accueil de son portail
- Soit ses identifiants sont incorrects  
=> il choisit **Mot de passe oublié**, il inscrit son adresse mail, il reçoit un mail de réinitialisation de son mot de passe.
- Soit l'adhérent ne connaît pas ses identifiants :  
=> Il clique sur le lien « **Inscrivez-vous** » en bas à droite de la fenêtre de login et arrive sur la page d'inscription

## Ouvrir l'accès au nouveau portail

Vous recevez un e-mail, activez le lien transmis (valable 7j) et arrivez sur la page de création de mot de passe. La page d'accueil s'ouvre

The screenshot shows the AFDAS member portal interface. At the top, there is a navigation bar with the AFDAS logo on the left and a user profile icon labeled 'Nina ROCCI' on the right. Below the navigation bar, a horizontal menu contains links for 'Mon compte', 'Mes demandes de prise en charge', 'Mes factures & demandes de remboursement', 'Situation de compte détaillée', and 'Plus'. The main content area features a welcome message: 'Bienvenue sur votre nouveau portail « Adhérent » conçu pour faciliter vos démarches. En quelques clics, vous trouverez vos informations disponibles pour la création ou la mise jour de votre compte, vos demandes de prise en charge, de nouveaux services en ligne à venir, et un lien vers notre actualité. À vous de jouer !'. Below this message is a link 'Suivez le guide'. The central part of the page displays eight interactive cards with 3D-style illustrations, each representing a different service: 'Actualiser mes salariés', 'Créer ma demande de prise en charge', 'Consulter mes états financiers', 'Déclarer mes contributions de formation', 'Trouver ma formation', 'Consulter mes conventions de versement volontaire', 'Accéder aux actualités', and 'Accéder aux ressources Afdas'. At the bottom of the page, there is a footer with the text 'ACCES RAPIDE AU SITE AFDAS.COM'.

# Pourquoi et comment rejoindre l'Afdas

## Pour adhérer à l'AFDAS

Il suffit de compléter le document ci-dessous que vous retrouver sur notre site [afdas.com](http://afdas.com) et l'envoyez à [qualification@afdas.com](mailto:qualification@afdas.com)



DEMAIN SERA FORMATION

[www.afdas.com](http://www.afdas.com)

### Formulaire d'adhésion des entreprises

L'Afdas est l'opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des loisirs et du divertissement. Nous vous remercions de compléter ce formulaire et de le renvoyer à [qualification@afdas.com](mailto:qualification@afdas.com).  
 Une confirmation d'enregistrement et votre identifiant vous seront ensuite adressés. Vos identifiants vous permettront d'accéder à votre compte sécurisé sur [www.afdas.com](http://www.afdas.com) et de saisir en ligne vos demandes de financement.

#### Identité de l'entreprise

Raison sociale	Code NAF
Sigle	N° Siret
Activité principale actuelle	Conv° collective IDCC
Forme juridique	Date de création
Adresse du siège	
Code postal	Ville
Téléphone	Courriel
Adresse de correspondance si différente du siège	
Code postal	Ville
Effectif (hors intermittents du spectacle)	
Employez-vous des salariés permanents ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non Si oui, depuis le
Employez-vous des intermittents du spectacle ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non Si oui, depuis le
Employez-vous des pigistes ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non Si oui, depuis le
Êtes-vous assujetti à la taxe d'apprentissage ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

## Vos contacts en Région Occitanie

### Référente régionale Sport- Conseillère Emploi Formation

Lydia PUECH – l.puech@afdass.com  
06 31 11 88 36

### Conseillère Emploi Formation -11 salariés

Lucie SAVRIMOUTOU – l.savrimoutou@afdass.com  
06 08 98 70 89

### AFDAS

Délégation Occitanie  
68, Allée de Mycènes  
34000 MONTPELLIER

☎ 04 91 99 34 54

✉ [servicesauxentreprises.occitanie@afdass.com](mailto:servicesauxentreprises.occitanie@afdass.com)

[www.afdass.com](http://www.afdass.com)